

## Rencontre de la CCR avec la presse

Le président de la Commission a présidé une rencontre avec la presse lundi 28 mars 2011. Ce fut l'occasion pour M. Azziman de présenter les grandes lignes du projet de régionalisation avancée et les propositions contenues dans le rapport présenté à Sa Majesté le Roi le 10 mars 2011.

Par la suite, quelques membres de la Commission ont exposé les principaux aspects de la régionalisation, à savoir :

- Régionalisation et démocratie (mode d'élections, démocratie participative, participation féminine) ;
- Régionalisation, levier du développement économique, social et culturel (visions, ressources, modalités de contribution au développement) ;
- Relations Etat/région et relations régions/autres collectivités territoriales ;
- Régionalisation et bonne gouvernance (compétences et pouvoirs plus étendus et mieux articulées, contrôles, responsabilités, reddition des comptes...) ;
- Considérations qui ont présidé au découpage régional retenu

En réponse aux différentes questions des journalistes, l'accent a été mis sur le volet de la constitutionnalisation des principes de la régionalisation avancée, qui relève du chantier des réformes constitutionnelles.

Concernant les critères du découpage proposé, il a été souligné qu'il s'agit d'un découpage fonctionnel pour permettre à la région de consolider la démocratie et de contribuer au développement économique, social et culturel mais qui prend aussi en considération d'autres critères tels que : la géographie, l'histoire, la densité des échanges, les échanges commerciaux, les relations sociales et humaines.

A la question de la mise en œuvre du découpage proposé pour les provinces sahariennes, il a été précisé que tant que le plan d'autonomie n'a pas été adopté, le projet de régionalisation s'y appliquera et sera une transition vers le plan d'autonomie.

Le thème de la gouvernance a été évoqué sous ses divers aspects : la gestion des collectivités, leur contrôle (en amont et en aval), la mise à niveau des élus (niveau d'instruction, compétences, probité...) est désormais la responsabilité de tous les citoyens (les acteurs politiques, les électeurs...). Quant au financement des collectivités territoriales, il relèvera essentiellement de la compétence de l'Etat même si les taxes locales resteront du ressort de ces collectivités.